

OBJECTIF PAS – PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Les « rencontres territoriales » de la révision du SCOTERS

Parce qu'il est indispensable de dialoguer, la Présidente et les membres du bureau du SCOTERS sont allés rencontrer les élus du territoire pour échanger sur leurs attentes vis-à-vis de la révision du SCOTERS, identifier les valeurs partagées ainsi que les spécificités plus locales à porter.

4 réunions (une par EPCI membre)
entre le 16 mars et le 28 mai

83 participants au total
dont 21 ont assisté à au-moins deux rencontres

77 communes représentées
sur les 104 du territoire du SCOTERS

Les échanges ont porté sur les enjeux suivants :

- Faciliter les **mobilités** entre les différents territoires, soutenir les nouvelles pratiques de mobilité et s'appuyer sur les projets en cours ;
- Maitriser le **développement** ; assurer l'équilibre des territoires et produire des logements de qualité en adéquation avec les besoins de la population ;
- S'appuyer sur une **économie** et un **commerce** bénéficiant pleinement aux habitants, durable et de proximité.



En complément des premiers éléments de la note d'intention, ces réflexions vont permettre la formalisation du projet politique de territoire, partagé, pour les 20 années à venir.

Ce projet sera retranscrit dans la pièce du SCoT intitulée le « **PAS** » - **Projet d'Aménagement Stratégique**, dont la trame a été validée en comité syndical du 22 juin.

Les travaux d'écriture du SCOTERS révisé se poursuivront en groupe de travail dès la rentrée.

En savoir+ : [Présentation PowerPoint](#)

🎯 focus

LE PROJET DE LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE »

Issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, le projet de loi « climat et résilience » est en cours d'examen par les instances nationales. Son adoption est prévue courant septembre. Fondée sur les 149 propositions de la convention citoyenne pour le climat, le projet de loi comprend plus de 80 articles, autour de 7 grands sujets :

- Consommer ;
- Produire et travailler ;
- Se déplacer ;
- Se loger ;
- Se nourrir ;

- Renforcer la protection judiciaire de l'environnement ;
- Évaluation climatique et environnementale.

Les articles 47 à 55 impacteront directement l'aménagement du territoire et la planification, avec l'introduction dans la loi du principe de « **Zéro Artificialisation Nette** ».

[En savoir+](#)

🗨 vite dit

Le RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 Du syndicat mixte

sera disponible en juillet 2021 sur le site internet du Syndicat Mixte.

📅 agenda

Prochain comité syndical

Judi 28 octobre 2021

Conférence « SCoT et
commerce de demain »
Par David LESTOUX

7 septembre à 19h à Strasbourg

Groupes de travail
« révision » :
vers le DOO – Document
d'Orientation et d'Objectif

2^{ème} semestre 2021

Le SCOTERS, engagé dans une expérimentation « Planification bas-carbone »

En parallèle à la démarche de révision en cours, le syndicat mixte participe depuis un an à une expérimentation nationale de planification dite « bas-carbone », pilotée par l'ADEME et animée par le CEREMA.

Elle vise à identifier les leviers mobilisables via les documents de planification (SCoT et PLU-i) pour guider un territoire vers un nouveau modèle d'aménagement du territoire, plus sobre.

Une animation nationale ...

L'expérimentation associe les territoires lauréats, les services de l'ADEME ainsi que l'ensemble des acteurs de l'aménagement (FNAU, FNCAUE, FédéSCoT, ADCF).

- ✓ **16 territoires (SCoT/PLUi/PLU) accompagnés** pour expérimenter l'effet levier de l'urbanisme dans la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique
- ✓ **2 webinaires** (formations dématérialisées) et **3 ateliers** de co-production sur des sujets transversaux : sensibilisation, opérationnalité et transversalité.
- ✓ une intervention du SCOTERS lors des assises

nationales de la transition énergétique en février 2021. L'ensemble des enseignements de la démarche seront capitalisés et valorisés dans un guide de recommandations attendu pour début 2022.

En savoir+ : [hyperlien](#)

... et locale

Un atelier recentré sur « **Le stationnement - autrement : quels usages de l'espace public ? quelles fonctions ?** », co-animé par le Cerema, l'ADEUS et le SM SCOTERS, a réuni 23 participants dont 16 élus locaux fin juin à Hochfelden.

- ✓ Parce que la voiture passe la majeure partie de son temps en stationnement...
- ✓ Parce que le stationnement occupe une surface au sol non négligeable, dont l'usage est aujourd'hui fortement contraint...
- ✓ Parce que le stationnement peut être le vecteur d'un urbanisme orienté vers les transitions écologiques et énergétiques.

Les participants ont pris conscience, au fil des temps d'ateliers participatifs, des **moyens dont ils disposent** pour localiser, gérer et valoriser leurs espaces de stationnement.

En savoir+ : [hyperlien](#)

🎯 focus

Le projet MORO

Le SM SCOTERS est l'un des nombreux partenaires du projet dit MORO, pour MObilvorhaben der RaumOrdnung - une démarche basée sur la **simulation d'un processus politico-technique** (le Planspiel) fréquemment utilisée en Allemagne en Aménagement du Territoire. L'objectif est de lever les freins à la mise en œuvre de projets transfrontaliers.

Sur notre périmètre du Rhin Supérieur, nous travaillons à la constitution d'un « **pool** »/réseau de foncier à **vocation économique mobilisable** pour des projets innovants.

En savoir+ : [hyperlien](#)

💬 vite dit

Le DAAC

En s'inscrivant volontairement dans le dispositif du SCoT modernisé, le SCOTERS a pour obligation de réaliser un DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial).

Ce dernier **encadre l'implantation des commerces** du territoire, selon une logique d'économie du foncier, d'accessibilité en mode doux et de qualité. Une **armature commerciale** ainsi que des **sites stratégiques** seront identifiés selon des critères objectifs.

Les travaux seront lancés à la rentrée 2021.

En savoir+ : [hyperlien](#)

🔍 zoom sur

Mobilité et qualité de l'air : la ZFE de l'EMS

A partir du 1^{er} janvier 2022, l'Eurométropole déclenche sa « Zone de Faible Emission », un projet en plusieurs phases qui vise à réduire fortement les pollutions liées aux émissions de carburants polluants. La dernière phase conduira à l'interdiction de circulation des véhicules non identifiés en crit'air 1 en janvier 2028.

Un impact certain sur nos pratiques quotidiennes à tous selon le principe : **induire le changement et accompagner.**

En savoir+ : [hyperlien](#)